

---

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS**

**11 Décembre 2014**

---

*Le Conseil Communautaire s'est réuni le jeudi 11 décembre 2014 à 19h00 à La Goutelle, Salle de la Mairie, sous la Présidence de Lionel MULLER.*

Date de convocation : 5 décembre 2014

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres votants : 21

Etaient présents : GRANGE Jean-Claude, LEROY Anthony, GUILLOT Gérard, COURTADON Geneviève (Bromont-Lamothe), MULLER Lionel, KLOSTER Françoise, CAILLOUX Luc, DO COUTO Séverine, CERCY Jean-Paul (Chapdes-Beaufort), SABY Frédéric, LABONNE Marie-Jeanne, CHOMETTE Odile (La Goutelle), SERVIERE Gilles, GALICHET Julien (Montfermy), OUACHEM Jean-Pierre, RABAT Jean-Louis, BOURGAILH Mathias (Pontgibaud), TIXERONT Gérard, TEISSANDIER Eliane (St Jacques d'Ambur), GIRAUD-VIALETTE Janette (St Pierre le Chastel)

Excusés : GALICHET Julien (pouvoir à Gilles SERVIERES), GOY Jean-Paul (Pouvoir à Janette GIRAUD-VIALETTE)

Secrétaire de Séance : Frédéric SABY

**Le compte-rendu du Conseil communautaire du 6 novembre 2014 est validé à l'unanimité.**

**ENFANCE/JEUNESSE**

**COUT HORAIRE CHARGE DE MISSION TAP – CENTRE DE LOISIRS CLALAGE**

Le chargé de mission Temps d'activités Péri-éducatives intervient comme animateur au centre de Loisirs de Pontgibaud pour le compte du CLALAGE tous les mercredis de la période scolaire, il y a lieu de définir un tarif de mise à disposition de cet agent au CLALAGE.

Le Président propose un tarif de 14€ / heure d'intervention du 01/01/2014 au 06/02/2015.

**Le Conseil Communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** cette proposition à 14€/heure d'intervention au CLALAGE.

## RENOUVELLEMENT DU POSTE DE CHARGE DE MISSION ENFANCE/JEUNESSE – ACCUEIL DE LOISIRS-TEMPS D'ACTIVITES PERI-EDUCATIVES

Le contrat de Jean-François BLANQUET se termine le 31/12/2014. Compte- tenu de sa prise de fonction efficace, de son investissement dans ces missions et de l'évolution prévisionnelle des activités Enfance/Jeunesse du territoire, le Président propose de renouveler le poste de chargé de mission Enfance/Jeunesse – Accueil de Loisirs - Temps d'Activités Péri-éducatives du 01/01/2015 au 12/05/2017.

Après délibération, **Le Conseil communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **VALIDE** le renouvellement du contrat de Jean-François BLANQUET du 01/01/2015 au 12/05/2017 à 35 heures hebdomadaires sur un grade d'Animateur territorial contractuel.
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches nécessaires.

### FINANCES

#### ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2014

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies du Code général des Impôts prévoyant le versement, par les Communautés de Communes à Fiscalité Professionnelle unique (FPU), à leurs communes membres, d'une attribution de compensation,

Compte tenu du transfert de compétence à la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans,

l'attribution de compensation 2014 sera répartie comme ci-dessous :

Communes	Compensation annuelle reversée aux communes en 2014
<b>BROMONT-LAMOTHE</b>	<b>337 498,99 €</b>
<b>CHAPDES-BEAUFORT</b>	<b>18 579,16 €</b>
<b>LA GOUTELLE</b>	<b>72 676,09 €</b>
<b>MONTFERMY</b>	<b>104 547,63 €</b>
<b>PONTGIBAUD</b>	<b>136 149,17 €</b>
<b>SAINT-JACQUES D'AMBUR</b>	<b>35 111,27 €</b>
<b>SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL</b>	<b>24 666,28 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>729 228,59 €</b>

Après délibération, **Le Conseil communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** les montants de l'attribution de compensation fixés ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à verser mensuellement aux communes l'attribution de compensation et à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer le versement.

## BOUCHERIE/LOGEMENTS CHADES-BEAUFORT

### BOUCHERIE/LOGEMENTS – AVENANTS TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES MODIFICATIONS

Le programme de travaux d'aménagement de deux logements locatifs sociaux et d'une boucherie à Chapdes-Beaufort requiert des travaux supplémentaires rendus nécessaires compte tenu de la fragilité de l'existant et ceux demandés par le futur exploitant ainsi que par le contrôleur technique.

Ces travaux supplémentaires font l'objet d'avenants comme présentés ci-dessous :

Lot	désignation	entreprises	Marché de base + options HT	Avenants HT	Marché global HT
1	Gros œuvre démolitions ravalement	CHOMILIER	88 386,35 € 70 233,50 €	Avt1 -1 029,90€ Avt2 12 573,00€	<b>170 162,95€</b>
2	Charpente bois	ROUSSEL	5 020,00 € 10 038,91 €		<b>15 058,91€</b>
3	Couverture tuile zinguerie	ROUSSEL	3 071,75€ 9 461,16 €		<b>12 532,91€</b>
4	Etanchéité multicouches	ROUSSEL	2 702,00 € 7 499,14 €		<b>10 201,14 €</b>
5	Menuiserie extérieure bois alu serrurerie	DP ALU	26 352,20 € 15 974,00 €	Avt1 + 1397,00€ -12 367,00 €	<b>29 959,20 €</b>
6	Menuiserie bois intérieure plâtrerie iso peinture	DESSEAUVE	11 589,66 € 29 729,01 €	Avt1 1 725,00 €	<b>43 043,67 €</b>
7	Electricité VMC	TAUVERON	13 552,80 € 9 206,00 €	Avt1 4 928,50€	<b>27 687,30 €</b>
8	Plomberie sanitaires	COURTADON	5 172,08 € 16 456,22 €	Avt1 1 073,77€ Avt2 1 355,22€	<b>24 057,29€</b>
9	Sols scellés faïences	GAILLE	14 553,16 € 4 561,18 €	Avt1 10 217,09 €	<b>29 331,43€</b>
10	Cloisons modulaires isolantes chambres froides	SERVICE FROID	14 600,00€	Avt + 13 960,78 €	<b>28 560,78€</b>
11	Climatisation groupe froid	MB FROID	15 000,00€		<b>15 000,00€</b>
12	Dépose couverture désamiantage	DECUTIS	6 847,52€		<b>6 847,52€</b>

<b>TOTAL HT</b>	<b>380 006,6 4 €</b>	<b>32 436,46 €</b>	<b>412 443,10€</b>
-----------------	--------------------------	--------------------	--------------------

Compte tenu des travaux supplémentaires demandés par l'exploitant et le contrôleur technique, les délais d'exécution sont prolongés avec une réception pour l'ensemble des avenants de travaux boucherie prévue le 18 novembre 2014. Pour la partie logements, la réception est programmée fin décembre 2014.

**Après délibération, Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents :**

- **APPROUVE** les propositions d'avenants présentées ci-dessous
- **AUTORISE** le Président à signer les avenants et tout document nécessaire au bon déroulement du programme.

## **BOUCHERIE CHAPDES BEAUFORT – BAIL COMMERCIAL**

Les travaux du Projet Immobilier d'entreprise Boucherie à Chapdes-Beaufort sont aujourd'hui terminés.

Il est prévu une mise en location au 1<sup>er</sup> janvier 2015 à la Société BOUCHERIE/CHARCUTERIE Patrick VINCENT.

Le Local, situé 24 rue de la Chartreuse d'une surface de 132 m<sup>2</sup>, est composé d'un espace de vente, d'un laboratoire (cuisson, préparation, de chambres froides,...), d'un espace de stockage et de vestiaires pour le personnel.

Le Président propose d'établir un bail classique, appelé 3-6-9, régi par les articles L145-1 et suivants du code de commerce. Ce contrat de location traditionnel est passé entre le propriétaire d'un local et une société en activité immatriculée au répertoire des métiers (RM) ou au registre du commerce et des sociétés (RCS).

Ce bail ne doit prendre aucune forme particulière. La durée du bail doit être déterminée et être au minimum de neuf ans.

Son montant est plafonné et seulement augmenté annuellement ou tous les trois ans selon l'indice de référence stipulé dans le bail (indice des loyers commerciaux, indice du coût de la construction, ou indice trimestriel des loyers des activités tertiaires).

L'occupant des lieux pourra y exercer uniquement l'activité ou les activités notifiées dans le bail, soit une activité de Boucherie.

Toutes les charges électricité, eau, gaz, ordures ménagères, étant donné l'installation des compteurs séparés, sont à la charge du locataire.

Après délibération, **Le Conseil communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **ACCEPTE** de louer le local ci-dessus décrit à l'entreprise de Boucherie Patrick VINCENT, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour un montant de 475 € HT mensuel (5700 € HT annuel) représentant à ce jour 570 TTC à encaisser mensuellement.
- **AUTORISE** le Président à signer le bail commercial classique et tous documents y afférents, avec Patrick VINCENT.
- **AUTORISE** le Président à encaisser une caution de 1000 €, dès la signature du présent bail.

## **LOCATIONS LOGEMENTS CHAPDES-BEAUFORT – BAUX LOCATIFS CONVENTIONNES**

Les travaux des logements seront terminés le 15/12/2014. Il est prévu la mise en location des 2 appartements situés 24 rue de la Chartreuse au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Appartement N°1 : T3 – 73,47 m<sup>2</sup> composé d'un salon/cuisine, de 2 chambres, d'une salle de bain et d'un local de rangement extérieur.

Appartement N°2 : T3 – 74,18 m<sup>2</sup> composé d'un salon/cuisine, de 2 chambres, d'une salle de bain et d'un local de rangement extérieur.

La commission du CIAS PSV en date du 9 octobre 2014 a retenu pour la location de ces 2 logements les dossiers de :

- COLOMBET Nadège
- BRUGIERE Laurie et JAFFEUX Fabien

Ces 2 appartements sont conventionnés PLUS et répondent aux normes personnes à mobilité réduite. Les loyers sont donc encadrés par la convention PLUS N°63-4023, signée avec l'Etat.

Après délibération, **Le Conseil communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **ACCEPTE** de louer l'appartement N°1- T3 d'une surface de 73,47 m<sup>2</sup>, ci-dessus décrit à Madame BRUGIERE Laurie et Monsieur JAFFEUX Fabien, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour un montant loyer mensuel de 405,81 €
- **ACCEPTE** de louer l'appartement N°2- T3 d'une surface de 74,18 m<sup>2</sup>, ci-dessus décrit à Madame COLOMBET Nadège, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour un montant loyer mensuel de 409,13 €
- **AUTORISE** le Président à signer les baux conventionnés avec les locataires et tous documents y afférents.
- **AUTORISE** le Président à encaisser une caution, correspondant à un mois de loyer, dès la signature du présent bail.

## SANTE/SOCIAL

### LANCEMENT DE LA PHASE 2 – MISSION AMO – MSP - ASCOREAL

Le dernier conseil communautaire a entériné le choix du site d'implantation de la future Maison de santé pluriprofessionnelle à l'emplacement actuelle de la Médiathèque à Pontgibaud.

L'Association des professionnels de Santé Pontgibaud Sioule et Volcans s'est réunie le 26/11 et a validé le projet de santé et les propositions financières prévisionnelles de loyers correspondants au site retenu de la Médiathèque.

16 professionnels ont signé le protocole d'accord les engageant à rejoindre la MSP dès le 1<sup>er</sup> mois de sa mise en service.

Après délibération, **Le Conseil communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **ENTERINE** le lancement de la phase 2 de la mission d'assistance générale à la maîtrise d'ouvrage correspondant à la Définition du programme et à la détermination de l'enveloppe financière prévisionnelle, avec ASCOREAL, pour un montant de 3 645 € HT
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires au bon déroulement de cette phase.

## PROPOSITION ETUDE DE FAISABILITE – MEDIATHEQUE

Afin d'étudier plus précisément le projet d'aménagement d'une médiathèque dans les locaux de l'ancienne école à Pontgibaud, le Président propose la réalisation d'une étude de faisabilité afin de chiffrer les travaux nécessaires par l'Association DEREHA pour un montant de mission à 700 € HT.

Après délibération, **Le Conseil communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **ENTERINE** la proposition présentée ci-dessus.

## ASSOCIATION, SPORT ET CULTURE

### SUBVENTION EMI PSV – PARTICIPATION ENSEIGNEMENT MUSICAL DANS LES ECOLES ET TAP

Compte tenu de l'augmentation d'activité de l'Ecole de Musique Pontgibaud Sioule et Volcans et du développement des interventions dans le cadre des Temps d'activités péri-éducatives, Au vu du budget prévisionnel de l'année scolaire 2014/2015, présenté par le directeur de l'EMI PSV, La subvention demandée pour l'année 2014/2015 est réparti comme suit :

- Intervention en Milieu Scolaire (IMS): 54 323,39 €
- Temps d'Activité Péri-éducatives (TAP) : 12 825,00 €
- Participation Achat Instrument : 1 215,00 €
- Participation représentation/Animations : 500,00 €

Soit une participation de **68 863,39 €** pour l'année scolaire 2014/2015, dont le versement sera défini dans une convention.

Les communes partenaires contribueront à hauteur du nombre d'heures effectuées sur chaque commune pour les TAP et IMS.

Après délibération, **Le Conseil communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **ACCEPTE** le versement d'un montant de 68 863,39 € pour la participation 2014/2015 à l'EMI PSV.
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions et à engager les procédures nécessaires au bon déroulement de ce versement.

### PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GYMNASSE INTERCOMMUNAL PAR LES COMMUNES VOISINES

La communauté de communes Pontgibaud Sioule et Volcans assure la gestion du gymnase intercommunal depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le gymnase intercommunal Roger Megemont à Pontgibaud est très utilisé par les associations du territoire et le collège Anna Garcin mais également par des associations de communes voisines. Actuellement le gymnase est utilisé 61h30 par semaine.

Compte tenu des frais de fonctionnement annuel du gymnase intercommunal Roger Megemont, la commission Association, sport et culture, réunie le 09/12/2014 propose que les communes voisines participent au frais de fonctionnement à hauteur de 9 €/ heure d'utilisation de leurs associations et 100 € par journée pour les tournois ou événements.

Actuellement le tennis club de Saint-Ours les Roches utilise le gymnase 7h30 par semaine (sur 36 semaines soit 270 heures/an) et organise 5 tournois dans l'année.

La commission Association, sport et culture propose donc de demander à la commune de Saint-Ours les-Roches une participation de 2 430 € et de 500 € pour les tournois pour l'année 2015.

Une convention définira les modalités de cette participation et son versement et pourra être renouvelée chaque année.

Après délibération, **Le Conseil communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **ENTERINE** le principe de participation aux frais de fonctionnement du gymnase des communes voisines, comme présenté ci-dessus,
- **ENTERINE** la proposition de participation de la commune de saint-Ours les Roches, comme présentée ci-dessus
- **AUTORISE** le président à signer les conventions avec les communes partenaires et à engager toutes les démarches nécessaires.

#### **NOUVEAU SYSTEME D'ACCES AU GYMNASSE - CAUTION A ENCAISSER POUR LES BADGES**

Une nouvelle gestion du gymnase, à compter de janvier 2015, a nécessité l'investissement dans un système d'accès par badges pouvant être géré à distance grâce à un logiciel. Le système permettra également la régulation du chauffage, de l'électricité et de l'alarme intrusion. Il sera opérationnel en janvier.

La commission Association, sport et culture propose de mettre à disposition des utilisateurs du gymnase 2 badges par associations ou structures (écoles, collège,...) et de demander une caution de 20 € par badge donné. Ces badges seront nominatifs et permettront de connaître précisément les allers et venues des utilisateurs.

Après délibération, **Le Conseil communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** le Président à encaisser la caution de 20 € par badges donnés aux associations et à la restituer le cas échéant.

#### **SUBVENTION 2014 – ASSOCIATION PANIER GOURMAND**

Deux marchés du terroir organisés par l'Association Paniers Gourmands ont eu lieu en 2014 sur le territoire de la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans : le 08/08 à St Jacques d'Ambur, le 22/08 à Pontgibaud.

Chaque année la CCPSV est sollicité pour participer à ces activités à hauteur de 200 € par marchés.

Après délibération, **Le Conseil communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 400 € à l'Association Panier Gourmand pour l'année 2014.